



Partage successoral en cas d'héritier direct décédé

Par **paul160**, le **13/02/2012 à 11:20**

Bonjour,rnrnMa belle-mère vient de décéder, elle avait trois enfants : rnrn1 - Une fille, décédée en 2006, avec qui j'étais marié sous le régime de la communauté universelle. Nous avons eu une fille de cette union. rnrn2 - Une fille mariée, un enfant rnrn3 - Un garçon marié, deux enfants rnrnComment se fera la répartition de la succession ?

Par **Marion2**, le **13/02/2012 à 11:27**

Bonjour,rnrnSi votre beau-père est décédé, la successsion sera partagée entre tous ses enfants.rnPour votre épouse décédée, sa part sera donnée à sa fille.rnrnCordialement..

Par **paul160**, le **13/02/2012 à 11:42**

Merci beaucoup